

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 26 avril 2021

## **FRANCE RELANCE SOUTIENT LA FILIÈRE BOIS-FORÊT, UN ACTEUR ESSENTIEL DE LA TRANSITION BAS CARBONE**

Chaque année, la filière forêt-bois permet de compenser environ 20% des émissions françaises de CO2. Elle joue ainsi un rôle majeur en matière d'atténuation du changement climatique. Pour autant, ce rôle repose sur la résilience des forêts, et notamment sur leur capacité à s'adapter à ce changement climatique. Or, les sécheresses des années 2003, 2018 et 2019, ainsi que les attaques de scolytes des forêts d'épicéas de l'Est de la France ont été des alertes fortes sur la résilience des forêts. Le plan de relance lance donc un grand plan de reboisement des forêts françaises. L'objectif : planter 45 000 hectares de forêts qui permettront de capter 150 000 tonnes de CO2 supplémentaires par an. Pour cela, c'est toute la filière qui est mobilisée, de l'amont à l'aval.

Une des mesures du plan de relance vise les "investissements productifs dans la filière graine et plants", filière cruciale pour le renouvellement forestier. Ce soutien à l'investissement, lancé sous la forme d'appel à projets concerne l'amont de la filière bois-forêt et plus particulièrement les pépiniéristes forestiers et les entreprises de reboisement. Cet appel à projets national a remporté un tel succès que l'enveloppe initialement prévue de 4,5 millions d'euros a finalement été portée à 5,5 millions.

Ainsi, 97 entreprises lauréates, dont 7 en Auvergne-Rhône-Alpes, vont bénéficier de financements du plan de relance pour moderniser et augmenter leurs capacités de production via l'acquisition d'outils et matériels performants, et ainsi renforcer leur compétitivité et leur capacité de résilience face aux défis climatiques.

Les fonds permettront le financement de matériels performants pour :

- la protection contre les aléas climatiques (ombrières, matériel d'irrigation, réserve d'eau, système d'arrosage...);
- la conservation des plants (serres, chambre froides, conteneur frigorifique, pots, plaques de culture...);
- la modernisation des exploitations (GPS de cartographie, planteuses, robots de désherbage...).

La filière forestière se réjouit de ces résultats, d'autant que, les derniers dispositifs d'aides aux pépiniéristes remontaient à une vingtaine d'années, après la tempête de 1999.

## Liste des bénéficiaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes

### Pépinieristes :

Pépinière Forestière Blachère (Joannas, 07)  
EARL Locca Nursery (Saint-Bonnet-le-château, 42)  
Dubost Forêt (Viscomtat, 63)  
EARL Pépinières Forestières des Puys (Saint-Hilaire-les-Monges, 63)  
Puthod Pépinières (Glières-Val-de-Borne, 74)

### Reboiseurs :

Thevenon Reboisement (Noalhat, 63)  
COFORET (Lamure-sur-Azergues, 69)

---

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle

Benoît GAILLET – 06 21 11 06 48

---

Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03  
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet\_69